

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement

FM/AD/Interne : 10535

N° 2019/227

1092

D

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de travaux pour le confortement du talus au droit de l'allée Jean LAVILLE et la requalification des trottoirs des rues Jules GARNIER et du Sergent TRIQUERA à la Baie des Citrons

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan masse

Le trottoir existant sur la rue Jules GARNIER, en contrebas de l'allée Jean LAVILLE et d'un talus friable, est très fréquenté mais étroit. L'objectif est d'élargir le trottoir et d'empêcher l'effritement du talus. La rue du Sergent TRIQUERA sera également réaménagée avec la mise en œuvre d'un revêtement sur le trottoir et la création de stationnement.

Pour l'élargissement de l'accotement rue Jules GARNIER, il est nécessaire de créer un mur de soutènement en gabions sur 90 mètres linéaires et d'une hauteur maximale de 2,5 mètres.

Compte tenu du montant des travaux, estimé à 60.000.000 de F/CFP TTC, il convient de lancer un appel d'offres. Prévus sur une durée de 6 mois, ces travaux comprennent :

➤ Rue Jules GARNIER :

- la réalisation d'un ouvrage de soutènement en gabions avec parement blanc sur un linéaire de 90 mètres ;
- la reconstitution de la partie haute du talus, la mise en place d'un grillage cloué avec toile coco et l'aménagement paysager de l'ouvrage ;
- l'aménagement d'un trottoir et de plots anti-stationnement.

➤ Rue du Sergent TRIQUERA :

- l'aménagement d'un trottoir et de places de stationnement.

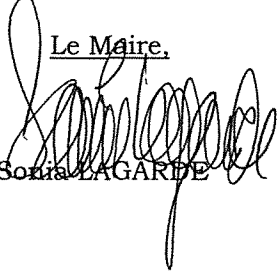
➤ Allée Jean LAVILLE :

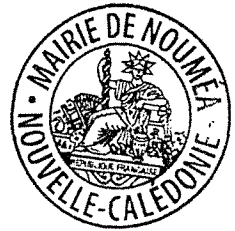
- la mise en place de bordures permettant de canaliser les eaux pluviales en partie haute du mur de soutènement ;
- la mise en place de plots anti-stationnement en tête de talus.

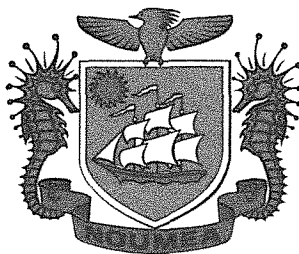
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour le confortement du talus au droit de l'allée Jean LAVILLE et la requalification des trottoirs des rues Jules GARNIER et du Sergent TRIQUERA à la Baie des Citrons.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

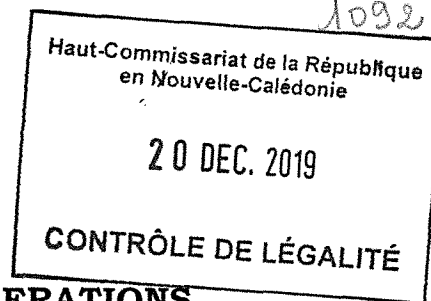
Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuillogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1092

autorisant la signature d'un marché de travaux pour le confortement du talus au droit de l'allée Jean LAVILLE et la requalification des trottoirs des rues Jules GARNIER et du Sergent TRIQUERA à la Baie des Citrons

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/114 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/1055 du 17 décembre 2019 relative à la modification de la délibération n° 2019/874 du 22 octobre 2019 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/227 du 20 novembre 2019,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché de travaux avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour le confortement du talus au droit de l'allée Jean LAVILLE et la requalification des trottoirs des rues Jules GARNIER et du Sergent TRIQUERA à la Baie des Citrons.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre la construction d'un ouvrage de soutènement en gabions et de ses fondations sur un linéaire d'environ 90 mètres, les remblais techniques, la reconstitution des talus, les aménagements divers et la requalification des trottoirs des rues Jules GARNIER et du Sergent TRIQUERA.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 60.000.000 de F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

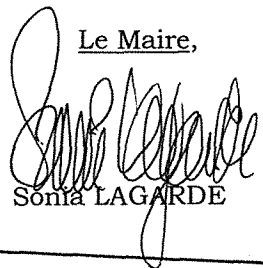
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 DEC. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

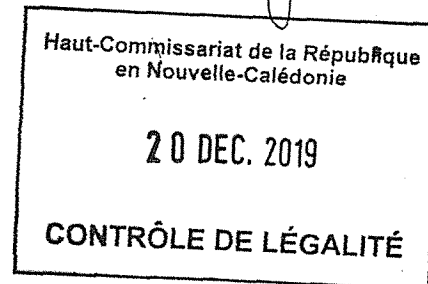
NOUMEA, LE **19 DEC. 2019**

Le Maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **20 DEC. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **24 DEC. 2019**
et ~~publié~~ publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELNIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

